

AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE

Contactez la FGTA-FO

> Patricia Drevon
Secrétaire fédérale
Courriel : patricia.drevon@fgta-fo.org
Tél. : 06 03 50 73 52

Contactez la FGTA-FO

> Richard Roze
Secrétaire fédéral
Courriel : richard.roze@fgta-fo.org
Tél. : 06 84 99 59 31

Paris, le 12 février 2019

Formation professionnelle, la voix des salariés censurée par le Gouvernement

Les OPCO sont les organismes paritaires nouvellement chargés de la formation professionnelle des salariés.

L'OPCO OCAPIAT est l'organisme au sein duquel doit être pilotée la formation professionnelle pour les salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'artisanat.

4 organisations syndicales sur 6 n'ont pas voulu signer l'accord de création de cet OPCO dans la mesure où la répartition des sièges réservés à la représentation des salariés était totalement inégalitaire et favorisait sans base juridique deux syndicats. Les organisations syndicales non signataires, attachées au paritarisme, ont adressé un courrier au ministère du Travail pour que celui-ci n'attribue pas l'agrément de l'OPCO et demande une réouverture des négociations concernant la gouvernance.

Ce courrier est resté sans réponse de la part du ministère du Travail alors que nous avons appris que les services du ministère ont recommandé dans l'OPCO n°10 la mise en place d'un conseil d'administration comprenant un nombre égal de représentants désignés par chacune des deux organisations patronales concernées.

Ce qui serait valable pour les organisations patronales ne le serait pas pour les organisations syndicales de salariés ?

La FGTA-FO demande donc au ministre du Travail que l'accord constitutif d'OCAPIAT soit rouvert à la négociation pour des raisons d'équité. Le contraire constituerait une véritable discrimination envers les salariés et leurs représentants.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr